



## Resiliation locataire par bailleur

Par **dani33**, le **30/03/2009 à 10:54**

Je suis propriétaire d'un studio à BIARRITZ que je loue meublé depuis le 25 mai 2005 à une handicapé mentale, sous tutelle. Celle-ci crée depuis quelques temps énormément de désagréments dans l'immeuble (tapage nocturne et diurne, sallisure dans les locaux communs, balancement d'ordure sur et devant la porte de son voisin, incivilité totale vis à vis de son voisinage etc...

Mon syndic vient de m'envoyer une lettre me demandant de résilier son contrat immédiatement avec menace de plainte auprès du Procureur de la République.

Comment puis-je faire pour résilier son contrat sachant qu'elle est handicapée ?

Par **Solaris**, le **03/04/2009 à 22:23**

Il convient d'obtenir des attestations des voisins, du syndic, ....

Ces attestations vous permettront d'obtenir une résiliation judiciaire du bail pour non jouissance paisible des lieux.